



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 48649

### Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que selon un quotidien national date du 18 février, l'ambassade de France à Sarajevo aurait organisé une réception à laquelle participait un officier serbe auteur de tortures et d'exactions, y compris contre des soldats français de l'ONU. Il souhaiterait qu'il lui indique s'il est exact que l'intéressé, en l'espèce Milenko Indić a effectivement participé à ladite réception. Si oui, il lui demande de lui préciser s'il ne pense pas qu'une telle situation est tout à fait déplacée.

### Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, un quotidien national a évoqué la présence à l'ambassade de France, à l'occasion d'une réception officielle, d'un officier bosno-serbe, M. Indić. La réception évoquée avait été offerte le 5 février 1997 en l'honneur du départ de Bosnie-Herzégovine du général français Ladeveze. L'ambassade de France avait invité de nombreuses personnalités civiles et militaires de Bosnie-Herzégovine, notamment le général Colić, chef d'État major de l'armée serbe de Bosnie, de même que les chefs militaires des forces bosniaque et bosno-croate et les ministres de la défense des deux entités de Bosnie-Herzégovine, la Fédération croato-bosniaque et la République Srpska. Le général Colić s'est fait accompagner de M. Indić, ce dernier n'ayant pas été convié par l'ambassadeur. À la suite de cet incident, l'ambassadeur de France en Bosnie-Herzégovine a élevé une vigoureuse protestation auprès des autorités de la République Srpska. Dans ces conditions, les autorités françaises ont entrepris un examen approfondi des faits qui sont reprochés à M. Indić, qui à l'heure actuelle ne figure pas sur la liste des personnes inculpées par le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

### Données clés

**Auteur :** [M. Masson Jean-Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48649

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 février 1997, page 890

**Réponse publiée le :** 31 mars 1997, page 1635